Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212800064-20250207-05-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/02/2025

AMILLY

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,
La séance a été publique.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé..... 19
Nombre de Conseillers en exercices..... 18
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 14

Quorum : 10 membres

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames les adjointes : GAUMAIN Régine, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, BOURDELAS Lucie, VAUTARD Jérémie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DELORME Thierry, pouvoir M. LECLERE Laurent, M. PICAULT David, pouvoir Mme GAUMAIN Régine, M. VIGNOL Philippe, pouvoir M. ARRONDEAU Claude, Mme DA FONSECA Nathalie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

DELIBÉRATION N° 05-2025
Demande de subvention au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole – Acquisition d'un radar pédagogique

Madame Gaumain, adjointe au cadre de vie expose à l'assemblée :

Il s'agit de sécuriser la commune par l'acquisition d'un radar pédagogique, mobile et fonctionnant à l'énergie solaire. Ce dispositif visera à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement, il pourra être déplacé dans différentes rues de notre commune.

La commune est notamment traversée par plusieurs départementales dont une très empruntée sur laquelle une vitesse excessive est très souvent constatée.

Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
Financements publics			
Département	FDI	668.22	30%
Chartres Métropole	FDC	668.22	30%
Auto-financement			
Fonds propres		890.96 HT 1551.30 TTC	

TOTAL (€)	
HT	2 227.40
TTC	2 887.74

Conformément au plan de financement évoqué par Mme Hamelin,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds de concours de Chartres Métropole pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 2 227.40 € HT,

APPROUVE le plan de financement proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole.

La Secrétaire de séance,

Régine GAUMAIN

MAIRIE D'AMILLY (Eure-et-Loir)

Le Maire,

Denis-Marc SIROT-FOREAU